

## L'INVITÉ

**MARWAN MOHAMMED**  
« Il n'y a pas plus de violence juvénile qu'autrefois, mais celle-ci est désormais dans nos poches »

## IL FAUT TOUT UN VILLAGE

Comprendre et inscrire le psycho-traumatisme au coeur des pratiques éducatives

Le  
**BPE**

LE BULLETIN  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE

21,00 €

## DOSSIER

# VISITES MÉDIATISÉES

## LES BESOINS DE L'ENFANT AVANT TOUT FOCUS SUR 2 EXPÉRIENCES INSPIRANTES



Une publication proposée par L'Action Sociale

En collaboration avec :



N° 152-155  
AUTOMNE 2024

## ÉDITO

# Quand la norme promet la refonte de l'offre !



**DIDIER LESUEUR**

Rédacteur en chef du BPE  
Délégué général de l'Odas

**Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)**

À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de déplorer la multiplication des normes, dont l'effet est de corseter l'action, voire d'en contrarier le sens. Ce qui n'empêche pas certains d'en réclamer de nouvelles, notamment à l'encontre des Départements pour les contraindre à prendre en charge plus d'enfants. Une revendication qui fait l'impasse d'une analyse approfondie sur l'origine de cette recrudescence. Cela serait pourtant essentiel pour mieux orienter l'action et les moyens afférents.

À plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de souligner combien le délitement des liens sociaux et l'affaiblissement des relations sociales provoquent un isolement croissant, non seulement des parents isolés, mais également des parents en couple. Les enfants sont les premières victimes de cette précarité relationnelle et, concomitamment, la part des solidarités de proximité se réduit.

Pourtant, il peut arriver que des normes constituent des leviers pour l'action comme c'est le cas, par exemple, de l'encouragement à diversifier l'offre de service et, en particulier, l'incitation appuyée au recours à des tiers pour l'accueil des enfants.

D'une manière globale, le recours croissant à cette diversification est d'ailleurs observable lorsqu'on s'intéresse à l'évolution des dépenses d'hébergement des Départements. On constate, en effet, une augmentation significative des dépenses qui ne sont destinées ni à des établissements ni à des

familles d'accueil. Cependant, les recours à des tiers ne contribuent que très partiellement à cette augmentation. C'est pourtant une piste prometteuse, encore trop marginale dans notre pays qui privilégie le recours à des professionnels, malgré les limites que l'on connaît de ce système. Je pense, notamment, à la capacité à permettre à l'enfant de nouer des liens durables (jusque dans sa vie d'adulte) avec des personnes pour lesquelles il compte et sur lesquelles il peut compter.

Dans ce sens, il est intéressant de relever le récent appel public lancé par le président de la Collectivité Européenne d'Alsace pour développer ce type d'accueil. Il est à espérer que cet exemple soit suivi par d'autres et qu'il s'ancre durablement dans les pratiques. Mais cela ne sera viable que si les enfants et les accueillants sont réellement accompagnés. Et cette solution ne pourra prospérer que si des solidarités de proximités sont reconnues et encouragées. On retrouve, à nouveau, la nécessité de soutenir le développement des liens sociaux comme terreau de la protection de l'enfance.

1- Cf Lettre de l'Odas – Dépenses sociales et médico-sociales des Départements en 2023 – Au pied du mur – Juin 2024.

2- Conférence de presse de Frédéric Bierry du 24 septembre 2024 au Foyer de l'enfance de Strasbourg

3- La démarche de l'association RETIS en Haute Savoie est, à bien des égards très précurseur

## so m m a i r e

<b>En bref :</b> .....	<b>3</b>
<b>Retour sur : Les Assises de la Protection de l'Enfance</b> .....	<b>6</b>
<b>L'invité du numéro : Marwan Mohammed</b> .....	<b>9</b>
<b>Dossier : Visites médiatisées : les besoins de l'enfant avant tout</b> .....	<b>14</b>
<b>Il faut tout un village : Comprendre et inscrire le psycho-traumatisme au coeur des pratiques éducatives</b> .....	<b>24</b>
<b>Parlons d'eux ! : « Bosser avec les jeunes c'est hyper gratifiant »</b> .....	<b>29</b>
<b>Speak ! : Il n'y a pas de recueil sans accueil</b> .....	<b>32</b>
<b>Fnadepape - Ca se partage : «Soyez auteurs pas acteurs»</b> .....	<b>34</b>
<b>Repairs ! : Entre pairs mais sans entre soi</b> .....	<b>38</b>

**AVERTISSEMENT : la rédaction du BPE est soucieuse de promouvoir et de soutenir la parole des premiers concernés et leur engagement bénévole auprès de leurs pairs. C'est pourquoi elle met à disposition de 4 associations de personnes concernées, plusieurs pages dans chaque numéro. Si la rédaction partage l'essentiel de leurs sujets de préoccupation, les messages délivrés et propos engagés tenus dans les colonnes de ces associations n'engagent que leurs rédacteurs et ne sauraient être imputés au BPE.**



### ■ CESE : UN NOUVEAU RAPPORT ALARMANT

Le 8 octobre 2024, le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a rendu, à son tour, un avis alarmant sur la protection de l'enfance en France. Saisi en mars par Gérard Larcher, président du Sénat, le CESE pointe, comme de nombreux autres acteurs ces derniers mois, un manque de moyens, de personnel et s'inquiète des 2,9 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté et des 15 000 mineurs victimes de prostitution. Le CESE appelle donc à "une action urgente face à un système saturé" et apporte sa contribution à travers 20 recommandations. Parmi les propositions, le Conseil appelle à réaliser un état des lieux des besoins et des capacités d'accueil, à renforcer la formation des travailleurs sociaux et à clarifier les situations en fonction des moyens disponibles, notamment en révisant les taux d'encadrement dans les structures d'accueil. Il préconise également une stratégie interministérielle de prévention et de protection de l'enfance, ainsi que la mise en place d'un code de l'enfance pour garantir les droits des enfants. Enfin, le Cese insiste sur la nécessité d'assurer un suivi psychologique précoce des enfants maltraités et de mieux répondre aux besoins des enfants en situation de handicap. Avec ce nouveau rapport le diagnostic est plus que connu, et les pistes d'action à assez balisées... À quand l'action ?

### ■ LA COMMISSION D'ENQUÊTE RELANÇÉE : DAVANTAGE D'ÉLUS MOBILISÉS ?

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité (204 voix sur 204 votants) la résolution relançant les travaux de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Poussée par Isabelle Santiago (PS), devenue rapporteure de cette commission, cette dernière avait été dissoute avec la dissolution de l'Assemblée le 9 juin 2024. De nouveau, elle aura pour mission d'examiner les défaillances du système actuel et de formuler des propositions visant à renforcer les droits et la sécurité des enfants, face à des enjeux jugés prioritaires et urgents. Espérons qu'elle parviendra davantage à mobiliser les députés, bien peu nombreux dans les réunions, pourtant très instructives de l'édition précédente.

### ■ AFFAIRE DE CHÂTEAUX : INDIGNATION ET INCOMPRÉHENSION

Comment un tel système, aussi grave, a-t-il pu se mettre en place et durer, sans qu'aucune institution, aucun professionnel, tous secteurs confondus, ne réagissent plus tôt ?... Le 14 octobre, au tribunal de Châteaux (Indre) s'est ouvert un procès hors-norme impliquant une vingtaine de personnes accusées d'avoir accueilli des enfants placés sans agrément, dans un contexte de violences physiques et psychologiques. Très médiatisée, cette affaire met en lumière de très graves dysfonctionnements des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) concernés. La Procureure a requis sept ans de prison contre les deux principaux accusés. Le verdict est attendu le 18 décembre, après délibération du tribunal. Le Bulletin de la Protection de l'Enfance reviendra ultérieurement sur les mécanismes qui ont pu conduire à de tels manquements des services, jusque-là peu expliqués dans les médias, et qui seront sans doute mis à jour à l'occasion de ce procès.

### ■ LES ENFANTS CONFIÉS REPRÉSENTÉS AU CNPE

Le 18 octobre, le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) a officialisé la mise en place du

## EN BREF



“Collège des enfants”, une avancée majeure pour le droit à la participation des jeunes sous mesure de protection. Composé de douze enfants, adolescents, et jeunes majeurs concernés, ce collège jouera un rôle actif en formulant des avis, des propositions, et en suggérant des thématiques de travail sur les questions de prévention et de protection de l'enfance. Deux de ses membres seront présents à chaque session plénière du CNPE, assurant ainsi la voix des jeunes dans les travaux de cette instance. Présente pour cette inauguration, la nouvelle ministre déléguée à la Famille, Agnès Canayer, a plaidé pour le développement de la participation des enfants. Elle a salué ce dispositif, le qualifiant d'« essentiel », et s'est déclarée “preneuse de propositions” de la part des membres du CNPE pour relever les défis d'un secteur en crise. Soit, mais le Bulletin de la Protection de l'Enfance ne peut s'empêcher de rappeler que les constats et recommandations ne manquent pas...ce sont les décisions politiques et opérationnelles qui manquent.

### ■ RAPPORT D'ÉTAPE DE LA CIIVISE 2.0

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a présenté son rapport d'étape lors d'un colloque le 4 octobre. Après six mois de travaux, la CIIVISE 2.0 met en

avant ses efforts pour sensibiliser sur l'inceste et les violences sexuelles, sujets souvent minimisés en France et encore très méconnus. Le rapport révèle des chiffres préoccupants : si 64 % des Français estiment être bien informés sur les violences sexuelles faites aux enfants, ils sont en réalité 82 % à sous-estimer le nombre de victimes en France, estimé à 5 millions d'adultes ayant subi ces violences durant leur enfance.



De plus, 25 % ignorent qu'en moyenne, 3 élèves par classe de 30 sont victimes d'inceste. En matière d'agressions en ligne, moins de 20 % des Français savent qu'un agresseur peut entrer en contact avec un enfant en moins d'une minute sur une plateforme. Enfin, seuls 50 % considèrent que les risques de violences sexuelles sont aussi importants en ligne que dans les lieux physiques.

### ■ VIOLENCES INTRAFAMILIALES : L'EFTA MOBILISE PAR DELÀ LES FRONTIÈRES

Du 28 au 30 octobre, Bordeaux a accueilli le congrès annuel de l'Association Internationale de Thérapie Familiale (EFTA-CIM), présidée par Martine Nisse, directrice du Centre des Buttes-Chaumont, spécialisée dans la prise en charge thérapeutique des victimes et des



auteurs de violences sexuelles, et spécialiste très reconnue sur ces questions. Cet événement, qui a rassemblé plus de 400 participants, était l'occasion d'aborder certains sujets de violences intrafamiliales et conjugales jugés trop peu traités en protection de l'enfance : le déni, les violences commises par des femmes (en particulier des mères), ou encore le patriarcat et son influence sur toute la société et sur l'éducation des parents et des enfants.

Aux côtés de nombreux experts venus de toute l'Europe, étaient présents les spécialistes français les plus qualifiés sur ces questions : Éva Thomas, Serge Tisseron, Robert Neuburger, Anne-Claude Ambroise-Rendu, Edouard Durand...

Loin du modèle universitaire de conférence descendante, les participants et contributeurs – psychologues, thérapeutes, éducateurs, chefs de services, juristes et militants – étaient dans une dynamique de partage et de volonté commune de devenir des “ambassadeurs et ambassadrices” de la cause, “pour que les choses bougent depuis le terrain”. Malgré la colère suscitée par le rappel de l'ampleur des violences et l'ampleur du déni des citoyens sur le sujet, évoquées par l'historienne Ambroise-Rendu ou

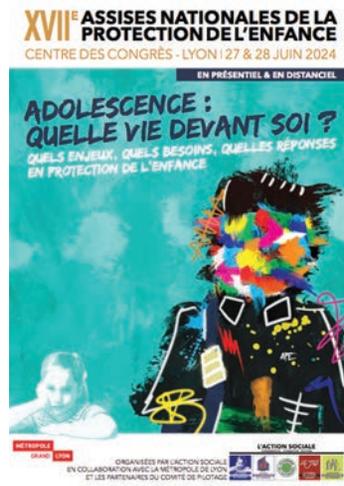
par le juge Durand, le congrès s'est caractérisé par une atmosphère de bienveillance, d'écoute mutuelle et de production collective de sens. Parmi les thèmes marquants, la question de l'accompagnement des agresseurs a occupé une grande place, au même titre que celle des victimes : “accompagner les agresseurs à ne pas reproduire, c'est essentiel pour protéger les enfants de demain et d'aujourd'hui”. Quant à l'accompagnement des victimes qui ont osé parler, le congrès a rassemblé les participants autour de l'idée “d'un devoir collectif : chacun est concerné par la lutte contre les violences sexuelles intrafamiliales faites aux enfants. Cessons de détourner le regard et n'ayons plus peur de dénoncer : faisons changer la peur de camp”.

La clôture du colloque, sur les notes de musique d'Alexandre Mellé au piano, a rattaché les participants à la beauté que l'on perd parfois de vue lorsque l'on se confronte à la réalité des violences faites aux enfants. Un voyage au rythme des rêveries de Debussy pour reprendre du courage, reposer les cœurs et croire en de jours meilleurs.

Prochain rendez-vous à Lyon, du 27 au 30 août 2025 !

**En savoir plus :** <https://europeanfamilytherapy.eu>

## RETOUR SUR



# Adolescence : quelle vie devant soi ?

## Retour sur l'édition 2024 des Assises de la protection de l'enfance, particulièrement intense et instructive

PAR ISABELLE BOHORQUES

**L**eur titre tout comme leur programme étaient particulièrement ambitieux : 60 intervenants, 4 séquences et 5 ateliers pour mieux comprendre la singularité de l'adolescence, mieux appréhender les besoins spécifiques des adolescents confiés, mieux répondre à leurs besoins y compris dans les situations les plus complexes.

Et le public a répondu massivement présent : avec plus de 2000 personnes à Lyon où elles avaient lieu<sup>(1)</sup>, et 700 autres en distanciel. Le signe de l'étendue des attentes des professionnels pour mieux faire face à la complexité du public adolescent qui constitue la majorité des jeunes accompagnés en protection de l'enfance. Mais aussi, l'illustration d'une volonté largement partagée de ne pas baisser les bras malgré les vents contraires. Ceux d'un contexte qui n'a jamais été aussi difficile sur le terrain, et ceux d'un système médiatique délétère qui continue de résumer la protection de l'enfance à ses dysfonctionnements, aussi graves soient-ils.

### UNE NOTE DE 8,8 SUR 10 POUR CETTE ÉDITION

Le résultat semble avoir été à la hauteur des espérances, à en croire les centaines de témoignages recueillis sur place ou sur les réseaux sociaux, et plus largement encore

dans les retours du questionnaire de satisfaction adressé à chaque participant. Note globale des Assises 2024 : 8,8 sur 10.

L'organisation et l'ambiance générale sont plébiscitées, mais surtout la qualité des contributions des intervenants en séances plénières comme dans les cinq ateliers. C'est Mathieu Cassotti, invité à introduire cette XVIIe édition, qui a donné le "la" d'une kyrielle d'interventions plus instructives les unes que les autres. Le neuroscientifique, professeur en psychologie du développement, co-auteur de "C'est pas moi c'est mon cerveau" (Ed. Nathan) a montré en quoi l'adolescence est une étape décisive de développement. Il a ainsi expliqué que les neurosciences montrent désormais clairement comment certaines modifications cérébrales au moment de l'adolescence ont un impact inévitable sur les comportements, comme la difficulté à gérer ses émotions, ou les conduites à risques, qu'il faut comprendre et savoir accompagner le temps que le cerveau arrive à maturité<sup>(2)</sup>.

### LE MALAISE EXPONENTIEL DES ADOLESCENTES

D'autres intervenants étaient invités à rappeler les éléments de contexte dans lequel doivent agir parents et éducateurs d'adolescents aujourd'hui. Delphine Rideau,

# LES ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

présidente de l'Association nationale des Maisons des adolescents (ANMDA) a ainsi rappelé que la santé mentale des jeunes, et notamment des jeunes filles, s'est fortement détériorée depuis la crise sanitaire. Le taux d'hospitalisation en psychiatrie a ainsi augmenté de 246% en 2021-2022, par rapport à la période 2010-2019, chez les filles de 10-14 ans (de +163% pour les 15-19 ans et de +106% pour les 20-24 ans), selon des chiffres de mai 2024 de la Drees. "Les cerveaux des adolescents sont des éponges, ils absorbent les crises et angoissent jusqu'à plus soif", rappellera-t-elle.

Ensuite, les intervenants, de la maison des ados à la gendarmerie, ont décrit une intensification des violences (intrafamiliales et entre jeunes) et une massification des adolescents en proie au fléau de la prostitution, et une explosion encore mal prise en charge des cyberviolences. Et, tous de s'inquiéter de jeunes sans repères de plus en plus nombreux qui se tournent vers les réseaux sociaux, à défaut de trouver de l'aide parmi les adultes, des parents pas forcément "malveillants" mais démunis...

Sur la violence extrême de certains jeunes qui occupent beaucoup l'espace médiatique, quid ? Effet grossissant des chaînes d'actu ou amplification inquiétante du phénomène ? Marwan Mohammed, sociologue, chargé de recherche au CNRS, dont les travaux portent sur les jeunes populaires, les bandes de jeunes et les sorties de délinquance, a fait état de ses constats en la matière. "Si je devais résumer les choses, je dirais que, sur le très long terme, la violence n'a pas explosé. Elle a même diminué si on regarde les violences les plus graves. Ces dernières décennies, la construction de la délinquance des jeunes comme un « problème public » a eu pour effet d'augmenter cette intolérance vis-à-vis de ces comportements. Et puis, surtout, cette violence se rapproche de nous, notamment à travers les écrans. C'est là une évolution majeure qui change considérablement la donne. Les comportements violents sont dans nos poches et dans la poche de nos adolescents. La violence qui se passe au coin de la rue dont, autrefois, on entendait juste parler, aujourd'hui, on en voit les images, et elle nous sidère" (lire aussi son interview pages 9 et suivantes). Cécile Peronnet, gendarme, a pour sa part souligné "le rajeunissement des jeunes auteurs de violences, et pointé une forme de « no limit » dans les actes, sans que les jeunes semblent avoir conscience de leur extrême gravité, comme s'ils ne faisaient pas la différence entre vie réelle et jeu vidéo".

Dans un autre registre, celui du soutien à la parentalité, Abdesslem Yahyaoui, docteur d'État en psychopa-



thologie clinique, directeur de recherche à l'Université de Savoie Mont Blanc, a aussi captivé l'assistance autour des enjeux des relations ados-parents en contexte d'immigration. Il a rappelé l'importance d'aborder les situations de certains parents démunis, défaillants, voire maltraitants face aux comportements de leurs adolescents, en ayant en tête que ces parents, lors de leur adolescence, étaient parfois déjà soutien de famille ou même parents. Ils disposent donc des repères d'une toute autre société. Un rappel de la complexité du travail social mais aussi de sa richesse.

## L'ADN ET LA FORCE DES ASSISES : LES GRANDS TÉMOINS CONCERNÉS

Lorsqu'il s'est agi, pour la troisième séquence du programme, de s'arrêter sur les besoins spécifiques des adolescents en protection de l'enfance, l'intensité a encore grimpé d'un cran avec les témoignages des nombreux adolescents ou ex adolescents ayant connu un parcours en protection de l'enfance, présents à la tribune. Besoins de sécurité affective, de confiance, d'écoute, d'intimité, de respect de la vie privée, Emma, Marion, Maxime, Krisztina, Matheo, Sophie, Kylyan, Mathis, Tom, ont véritablement scotché l'assistance par la force, la finesse, la justesse de leurs propos. Les participants



## LES ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



ont tous souligné l'effet "remobilisateur", "tellement motivant" des paroles de ces jeunes, même quand elles pointent les insuffisances du système. Et même plébiscite dans les ateliers avec Claire, Jaeson, Valentine, Jessica, Diodio, Mohamed, Noémie ou encore avec ceux de l'Adapape des Bouches-du-Rhône, du Village d'enfants SOS de Carros ou de l'EDEF de l'Aisne qui ont contribué à de touchantes vidéos. Tous ont mis l'accent sur l'importance d'avoir au moins une relation solide dans leur parcours (avec une assistante familiale, une assistante sociale, un éducateur, ...), "quelqu'un sur qui compter" en évitant au maximum les ruptures – les changements de lieu de placement - que subissent de trop nombreux enfants placés. Spécialiste de la théorie de l'attachement et fondatrice des Instituts de la parentalité, Anne Raynaud a confirmé combien la stabilité est nécessaire pour que l'enfant puisse nouer des "relations réparatrices". Il faut avoir en tête, comme l'a rappelé Philippe Fabry, docteur en sciences de l'éducation, citant la recherche Elap, qu'"à la sortie de la protection de l'enfance, un jeune sur deux dit 'je ne peux pas du tout compter sur mes parents' et un sur quatre ne les voit plus du tout". Claire et Alexandra, mères de famille justement, invitées aussi à témoigner ont pour leur part rappelé, qu'il était possible, quand les travailleurs sociaux privilégient une "posture d'écoute, moins sachante, moins jugeante", faite "de patience aussi", de faire des pas de géant et de bouger des lignes qui semblaient infranchissables.

### LES LIENS AU CŒUR DE L'ÉVÉNEMENT

À leur côté, tout au long des deux jours de l'événement des acteurs divers, publics privés, cadres, professionnels de terrain, inspirants, engagés qui mettent en place des démarches, des initiatives innovantes pour mieux répondre aux besoins de ces adolescents vulnérables.

Et dans ce paysage ressourçant de l'écoute et du partage, il y avait aussi des magistrats invités à écouter dans chaque atelier les professionnels de l'ASE, du secteur associatif habilité, de la PJJ, de l'Education nationale, de la santé et d'autres encore. Avant qu'ils ne livrent dans l'ultime séance plénière, leur regard – humble, renouvelé, encourageant - sur les enseignements à tirer de ces Assises et sur les choses à partager encore – plus et mieux - avec leurs partenaires de la protection des enfants.

C'est dans cette même dernière séquence intitulée « Donner toutes ses chances à l'adolescence » qu'un coup de projecteur a été mis sur le talent des jeunes, avec Mokhtar Amoudi, auteur du roman "Les conditions idéales" (Gallimard) prix Goncourt des détenus, bientôt adapté en fiction. Ou encore Mathis, apprenti danseur aussi vibrant dans le spectacle de danse qu'il a proposé avec son ancien éducateur Thibault que dans les propos qu'il a tenu ensuite sur l'importance de l'affection dans les relations éducatives (photo ci-dessus). Car dans ces Assises, une fois encore, c'est bien cette question des liens qui en fut au cœur.

Et c'est loin d'être fini, car c'est le thème choisi pour l'édition 2025 qui aura lieu à Paris<sup>(3)</sup> sur ... "Les liens d'attachement en protection de l'enfance".

(1) XVII<sup>e</sup> Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, organisées par la société L'Action Sociale, les 28 et 29 juin 2024, à Lyon, en partenariat avec la Métropole de Lyon et le comité de pilotage national des Assises.

(2) Mathieu Cassotti dont l'intervention a été particulièrement appréciée mais jugée trop courte, sera développée dans un webinaire de l'École de la Protection de l'Enfance sur "Adolescents protégés : revisiter l'accompagnement en apprenant des neurosciences" le 30 janvier 2025 : voir page 45 de ce numéro.

(3) L'édition 2025 des Assises, sur Les liens d'attachement, aura lieu à Paris au Grand Rex, les 19 et 20 juin 2025.